



	<p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> □ PARCELLE ■ BATI (Dur) ▨ BATI (Léger) 	
<p>Echelle 1 : 588</p>	<p>Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.</p>	<p>Date 18/9/2008</p>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DATE

09 JUN 2008

N° 19690

7300

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Site d'Aix-en-Provence
10, avenue de la Cible
13026 AIX-en-PROVENCE cédex 1
☎ 04 42 37 54 32
☎ 04 42 37 54 08

POUR DÉCISION

POUR EXÉCUTION ET SUIVI

POUR INFORMATION *Le Maire*

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE (Valeur vénale)

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 - Décret n° 86-455 du 14 mars 1986-Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

Avis n° 2008-102V0997
Affaire suivie par Christian GREGOIRE
Réception sur rendez-vous

1. Service consultant : Commune de SAINT VICTORET

2. Date de la consultation : Lettre du 06/05/2008 reçue le 13/05/2008

3. Opération soumise au contrôle :

Demande d'évaluation par la Commune de Saint Victoret de la valeur vénale d'un terrain sis rue Marcel Pagnol à Saint Victoret et cadastré section AH n°354 anciennement 59, en vue d'une acquisition;

4. Propriétaire : Yves et Alain BUFFILLE

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Terrain d'une superficie de 1038 m², de bonne planimétrie, situé au cœur du lotissement Les Richauds ; bien desservi

à l'exception de ce terrain, l'ensemble des parcelles du quartier sont en zone 2 et 3 UD

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

- En zone au PLU : 2 NA (zone d'urbanisation future où sont autorisés les ZAC et les lotissements
- COS : 0,30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- superficie minimale : 3000 m²
- Réseaux à proximité

6. Origine de propriété : /

7. Situation locative : Libre de toute occupation ou location

9. Détermination du prix:

La valeur vénale du bien est de l'ordre de **80 000 € H.T.**

(QUATRE VINGT MILLE EUROS HORS TAXE)

11. Réalisation d'accords amiables : /

12. Observations particulières :

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'**1 an**.
- L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).
- La présente évaluation a été effectuée en fonction des données du marché sans tenir compte des coûts éventuels d'enlèvement de l'amiante ou du plomb ainsi que de la destruction de termites ou autre insecte xylophage.

A Aix-en-Provence, le 03 juin 2008

Pour le Trésorier Payeur Général,
Par délégation,

Lou. l'Inspecteur Principal,

Michèle GAUCI-MAROIS

L. Gaucci-Marois Directeur Général

Gauci

MINISTÈRE DE BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA COOPÉRATION FISCIALE